



Campus universitaire Montmuzard 9, avenue Alain Savary B.P. 47870 21078 DIJON CEDEX

> tél. : 03 80 39 58 01 03 80 39 58 02 fax : 03 80 39 58 15

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 3 avril 2017

Etaient présents:

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes CATTEY Hélène - MOSER-JAUSLIN Lucy - PIRIO Nadine - POCHARD Isabelle

MM. BAYARDON Jérôme – BERTIN Charles - CAVRET Philippe – CLUZEL Benoît - FAUCHER Olivier - FINOT Christophe - HERRMANN Samuel - IMHOFF Luc (14h25) - JACQUIR HOUSSEN Sabir - LECLERCQ Éric - LEURENT Sébastien - NAGEL Johannes - ZANINI Patrick (14h30)

Etaient représentés :

M. GOUTON Pierre procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir Mme LABRUERE-CHAZAL Catherine, procuration à Mme MOSER-JAUSLIN Lucy M. RAVY Etienne, procuration à M. LEURENT Sébastien, M. ROSSE Matthieu, procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir Mme SAVONNET Marinette, procuration à Mme LECLERC Eric, M. SUGNY Dominique, procuration à M. FAUCHER Olivier

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées M. GAMBEY Jean-François, absent Mme HERBST Michaele, excusée Mme OMBRET Florence, absente M.VOISIN Yvon, excusé

Etaient invités:

Mme BOITELLE Sarah étudiante, absente

M. DE MONTEIRO Jérôme étudiant, présent

M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), présent

M. DEREUX Alain (Directeur ICB), absent

M. DIPANDA Albert (Directeur ESIREM), absent

M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), absent

M. GINHAC Dominique (Directeur LE2I), présent

M. GORDAT Gérald suppléant de Mme OMBRET Florence, absent

M. GRISON Thierry (Directeur du département IEM), présent

M. GUERIN Stéphane (Directeur du département de Physique), présent

Mme JOAO Olivia étudiante, absente

M. JOURANI Abderrahim (Directeur IMB), présent

M. JUY Martin étudiant, excusé

M. PHILIPPE Quentin étudiant, absent

M. RAZE-AUBLANC Antoine étudiant, absent

M. SIRUGUE Daniel suppléant de M.RAVY, excusé

1

Mme WANNEBROUCQ Amélie étudiante, absente M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), excusé

Services centraux de l'UFR:

M. LAGRIMI (Responsable administratif de l'UFR), présent Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente Mme GRAS (Responsable du service de scolarité), présente M. VIDAL (Secrétariat de direction de l'UFR), présent

Ordre du jour:

- 1. Approbation du relevé de décision du conseil d'UFR du 10 février 2017
- 2. Informations du Directeur
- 3. Révisions des statuts de l'UFR
- 4. Calendrier de l'année universitaire 2017-2018
- 5. Point sur l'offre de formation
- 6. Passage au projet unique pour la réservation des salles (ADE)
- 7. Catalogue de formations courtes
- 8. Questions administratives et financières
- 9. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 14H05. Il indique les absences des membres excusés et liste les procurations reçues.

1 – Approbation du relevé de décision du conseil d'UFR du 10/02/2017 :

Monsieur Blais indique que, lors du dernier conseil, Monsieur Boillaud était absent et que le nouveau responsable administratif de l'UFR n'était pas encore arrivé. Cela explique qu'un relevé de décision est proposé au vote du conseil ce jour.

Pour: 21 Contre: 0 Abstentions/blancs/nuls: 0

Le relevé de décision du conseil d'UFR du 10 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 – Informations du Directeur :

- 2.1 Monsieur Blais informe le conseil du départ en retraite de Rémi Boillaud, qu'il remercie pour le travail rigoureux effectué durant ces dernières années.
- Il présente ensuite Hatim Lagrimi, qui a pris le poste de responsable administratif de l'UFR au 15 mars 2017.
- 2.2 Monsieur Blais informe le conseil que les 11 et 12 avril 2017 se tiendront des réunions et des ateliers, respectivement à Dijon et Besançon, sur le PIA3. En termes de projet, il indique au conseil qu'un contact a été pris avec le doyen de l'UFR SVTE pour envisager la possibilité de mettre en place une année d'adaptation. Il invite les personnes qui souhaitent déposer un projet à prendre contact avec lui afin de s'assurer de l'appui de l'UFR dans leur démarche.
- 2.3 Monsieur Blais aborde la question de l'évacuation des déchets dangereux notamment chimiques. Il indique qu'une instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Université de Bourgogne est à la disposition de tous. Une version modifiée est en cours d'élaboration. Il précise que, dans le cas des produits chimiques, le pollueur est l'établissement représenté par le Président, et que la responsabilité pénale de chacun peut être engagée.

2.4 Monsieur Blais fait un point sur la campagne d'équipement pédagogique 2017. Il informe le conseil que, cette année, il n'y aura pas de participation au financement sur le budget de l'Université. La participation de la Région à hauteur de 50% reste également à confirmer. Monsieur Blais explique que les composantes devront utiliser les reliquats des crédits de la formation continue pour financer ces projets d'équipements pédagogiques. Il indique que ces reliquats sont évalués à environ 145000€ (dont 42000€ réservés pour le financement des heures en cas de besoin) mais que ces derniers ont abondés au 31 décembre 2016 le fonds de roulement de l'Université. Leur prélèvement nécessitera donc l'accord du rectorat. Il n'est donc pas acquis d'autant plus que l'université est soumise à un PRE (Plan de Retour à l'Equilibre).

Monsieur Leurent demande si le besoin de financement des heures a été évalué. Monsieur Blais précise que l'UFR se situera en dessous de l'enveloppe prévue à cet effet et que donc il peut être envisagé d'utiliser tout ou partie de cette somme pour les équipements pédagogiques.

3 – Révisions des statuts de l'UFR :

Monsieur Blais informe le conseil qu'il est nécessaire de faire évoluer les statuts de l'UFR en particulier sur le point des collèges électoraux car la notion de sous-collège « étudiant » n'est plus conforme au code de l'éducation. Il appartiendra aux listes d'étudiants de veiller à ce que chaque niveau soit représenté.

Les principales modifications apportées concernent la désignation des personnalités extérieures dans le respect de la parité, la suppression des sous collèges électoraux des usagers. Le dernier article a été ajouté pour permettre aux départements d'établir leur règlement intérieur. Monsieur Zanini attire l'attention du conseil sur le fait qu'il serait intéressant que les questions de laïcité et de harcèlement soient abordées dans ce cadre.

A la demande de Monsieur Leurent, Monsieur Blais précise que de tels règlements n'existent pas au niveau de l'UFR et ni systématiquement au niveau des départements. Monsieur Guérin interroge le doyen à propos de la méthodologie à mettre en œuvre pour l'élaboration de ces règlements. Monsieur Blais propose que ces documents soient tout d'abord travaillés dans chaque département puis transmis au bureau pour discussion avant passage devant le conseil d'UFR.

A la demande de Monsieur Leurent, le délai de transmission du projet de modification des statuts aux membres du conseil d'UFR est conservé à 15 jours au lieu des 8 proposés.

Monsieur Blais ajoute que, dans la version présentée, le directeur peut être appelé Doyen, les assesseurs, vice-doyens. Parmi ces derniers, l'un s'occupe plus particulièrement du niveau licence et l'autre du niveau master.

Monsieur Blais précise que l'adoption de ces statuts nécessite une majorité des 2/3 des membres élus et donnera lieu ensuite à un passage en commission des statuts.

Il demande au conseil s'il souhaite voter à bulletin secret. Les membres du conseil optent pour un vote à main levée.

Pour: 21 Contre: 0 Abstentions/blancs/nuls: 0

Les statuts de l'UFR sont adoptés à l'unanimité des membres élus modulo les modifications précisées en séance. Monsieur Blais précise que ces modifications seront étudiées en commission des statuts puis au Conseil d'Administration de l'université

<u>4 – Calendrier de l'année universitaire 2017-2018 :</u>

Monsieur Blais indique que ce calendrier a été complété à partir des données remontées par les départements. A ce jour, il manque les informations relatives à l'ITII et au master « imagerie médicale » qui est cohabilité avec Besançon. De plus des corrections seront apportées pour le M2 PCMM et le M2 MIGS.

Monsieur Leurent demande si le conseil doit se prononcer sur les dates relatives aux vacances universitaires de Toussaint 2017 car elles n'apparaissent pas dans le tableau.

Monsieur Blais précise qu'il n'y a pas lieu de statuer sur ce sujet.

Le calendrier est soumis au vote :

Pour: 23 Contre: 0 Abstentions/blancs/nuls: 0

Le calendrier de l'année universitaire 2017-2018 est adopté à l'unanimité modulo les corrections mentionnées en séance.

5 – Point sur l'offre de formation :

Monsieur Blais informe le conseil des échanges avec les vice-présidents en charge de cette question à l'uB. Il indique que des efforts ont déjà été faits par l'UFR depuis le dernier conseil en particulier sur les masters avec des formations à 750 heures hors suivi de stage ou projets tutorés.

Monsieur Blais a proposé que les formations se déroulant sur le site du Creusot ou à Chalon/Saône soient rattachées soit au Centre Condorcet soit au site universitaire du Creusot car l'UFR supporte les charges d'enseignement afférentes mais ne reçoit aucune recette pour ces formations. De plus, aucun enseignant de l'UFR n'y intervient.

Il est également envisagé de ne garder que la version française de la L3 SPI qui se déroule à Dijon.

Le résultat de ces efforts amène la charge d'enseignement assurée par l'UFR Sciences et Technique à 34 794 heures.

Monsieur Blais ajoute, que lors de la réunion du 3 avril 2017, les vice-présidents présents ont indiqué qu'il y aurait encore des efforts à faire. Les pistes avancées sont les suivantes :

- Sur les 3 parcours en alternance en M2 informatique, il est demandé une prise en charge de 350hTD sur les crédits de l'UFR;
- Une réduction du choix d'option en M1 informatique. Monsieur Grison explique qu'il est difficile de réduire ces options et que le stage n'est pas une option en tant que telle ;
- Les masters en anglais (master recherche de Mathématiques, AESE et MMHD) doivent être autofinancés notamment par le biais de droits spécifiques pour les étudiants internationaux. Mme Moser-Jauslin s'étonne que dans une même formation des étudiants soient soumis à des droits différents. Madame Pirio ajoute qu'il aurait été préférable d'être averti de cela avant de faire les choix entre les formations en français et celles en anglais. Monsieur Finot précise, qu'en réunion, a été signalé le fait qu'il était très tard pour imposer ce type de décision sachant que la rentrée est dans quelques mois et que les candidatures et admissions ont déjà commencé.
- Estimation d'un gain de 250h pour les masters chimie CAC, CDM et QESIS par une diminution du présentiel
- Estimation d'un gain de 150h pour le master PCMM
- Estimation d'un gain de 50h pour le MEEF Math et 10h pour le MEEF Physique Chimie
- Ouverture à coût zéro du master imagerie médicale en s'assurant du fait que les intervenants soient tous des PU-PH
- Passage de CM en TD
- Non ouverture due l'automatique industrielle (parcours EEA)

Monsieur Blais ajoute que l'aide des laboratoires sera la bienvenue mais qu'il sait d'ores et déjà qu'elle sera insuffisante. Il reste des incertitudes sur des parcours. Lorsque Monsieur Wegmann aura formalisé ses retours sur ce sujet, Monsieur Blais indique qu'il reviendra vers les responsables par mention pour préciser les choix.

Monsieur Jourani indique que l'IMB ne pourra pas financer totalement le coût des masters recherche. Monsieur Denat ajoute que cela va mettre les laboratoires, sur lesquels ces masters sont adossés, en difficultés.

Monsieur Faucher demande quel est le coût financier d'un master 2 recherche. Monsieur Blais l'estime à 15000 € Monsieur Jourani s'interroge sur le fait que ce coût soit crédible face à l'université de Franche-Comté et pose la question de l'équilibre du site UBFC avec 1600 heures en licence à Besançon et 1500 à Dijon. Monsieur Blais explique que la question a été posée mais est restée sans réponse. Monsieur Jourani fait remarquer qu'il y a quelques années, l'uB faisait la promotion des masters internationaux et maintenant, il est demandé aux composantes d'autofinancer ces formations.

Monsieur Herrmann ajoute que cela va être compliqué car dans les masters concurrents de ceux de l'UFR, les étudiants reçoivent des bourses alors qu'à l'uB, il va leur être demandé de payer.

Monsieur Blais ajoute que l'objectif fixé par l'université est de 31800 hETD soit un effort supplémentaire de 3000 heures.

<u>6 – Passage au projet unique pour la réservation des salles (ADE) :</u>

Monsieur Blais rappelle qu'actuellement une partie des salles de l'UFR est gérée sur le logiciel ADE en local.Le projet consiste à intégrer un maximum de salles sur l'ensemble du périmètre de l'université afin qu'à échéance les étudiants puissent disposer de leur emploi du temps en ligne et en temps réel.

7 – Catalogue des formations courtes :

Monsieur Blais indique que les salariés ont un droit individuel à la formation sans que ces formations soient obligatoirement diplômantes.

Ces formations proposées par l'UFR présentent les caractéristiques suivantes :

- elles se déroulent sur quelques jours ;
- elles doivent être autofinancées. Le coût estimé par participant est de 500€ supporté soit par la personne ou par l'organisme financeur/employeur ;
- elles ne sont pas obligatoirement dispensées par des enseignants chercheurs.

Monsieur Blais précise qu'une présentation sera faite pour vote à un prochain conseil après que le travail de rattachement de ces formations aux départements ait abouti.

8 – Questions administratives et financières :

Monsieur Blais présente, pour vote, les tarifs de la reprographie de Mathématiques pour l'année 2017. Ils sont à la baisse.

Pour: 23 Contre: 0 Abstentions/blancs/nuls: 0

Les tarifs de la reprographie du département de Mathématique pour l'année 2017 sont adoptés à l'unanimité.

9 – Questions diverses:

Monsieur Blais demande aux membres du conseil s'ils souhaitent soumettre des questions, sachant qu'aucune demande n'a été reçue préalablement à la séance.

Aucune question diverse n'étant posée, Monsieur Blais lève la séance à 15h45 en précisant que le prochain conseil se tiendra le 19 mai 2017. Il y aura un conseil restreint qui statuera notamment sur les demandes de CRCT et éventuellement un conseil plénier.